

l'exécutif de 1791 a nos jours

Par **lou**, le **12/08/2005** à **16:28**

Bonjour a tous :)))

je recherche de l'aide concernant un sujet de dissertation : l'exécutif de 1791 a nos jours , j'ai une ébauche de plan :

I/L'affaiblissement certain de l'exécutif

A-des dysfonctionnements au sein même de l'exécutif en raison de l'aménagement des pouvoirs

1)1 exé. monocephale (1793-directoire -consuls)

1 exé. monolithique (Roi, empereur , Psdt rep (2eme rep))

échecs

2)1 exé bicephale (alternance de prééminence)

prédominance chef de l'état (restauration) : -inexistence juridique du chef du gvt , différent ds la pratique

- Roi : représentant du pvr exécutif (droit de dissolution ...)

B-la prédominance du parlement ds le système institutionnel

1) la subordination du pvr exé. au pvr législatif(l'exé. n'a pas de moyens pr faire prévaloir ses vues face au Plmt et la dissolution est un instrument inefficace)

2) instabilité gouvernementale chronique

II/Une quête : la revalorisation de l'exécutif (III eme Rep et Veme rep)

A- les tentatives de renforcement

1) ss la IIIeme Rep: Institutionnalisation de la présidence du conseil

recours aux décrets lois

2)ss la Veme rep: le psdt est le 1er acteur politique

le Premier ministre est le second personnage de l'Etat

nécessaire collaboration

B/Fragilité et déséquilibre du couple exécutif

1)en période de concordance de majorité : Psdt est le chef de l'exécutif , le 1er ministre est politiquement subordonné et ss sa tutelle

2)en période de cohabitation: le 1er ministre est le chef de l'exé, le psdt exerce une magistrature d'influence

merci d'avance pr votre aide

twink:

Par **Yann**, le **16/08/2005** à **08:48**

Je trouve ton plan pas mal. Fais bien ressortir l'aspect cyclique des choses, c'est implicitement montré dans ton plan, mais une fois rédigé il faut le dire clairement. Ca te permet de faire une annonce de plan, genre "déclin et grandeur", et une ouverture vers l'avenir, notamment en t'appuyant sur l'idée de cohabitation.

Pense bien à parler des contre-pouvoir avec le législatif, la rationalisation du parlementarisme peut-être évoquée brièvement dans le II.

Un bémol toutefois, pour moi la IIIème république était entièrement sous la coupe du parlement, l'exécutif était un pantin qui sautait facilement (parfois après juste quelques jours), donc je ne la mettrai pas dans la partie regain de force de l'exécutif. Mais ça peut être discuté, il faut voir comment tu présentes les choses.

Par **Laurent**, le **16/08/2005** à **11:09**

[quote="Yann":1o6z8qx5]Un bémol toutefois, pour moi la IIIème république était entièrement sous la coupe du parlement, l'exécutif était un pantin qui sautait facilement (parfois après juste quelques jours), donc je ne la mettrai pas dans la partie regain de force de l'exécutif. Mais ça peut être discuté, il faut voir comment tu présentes les choses.[/quote:1o6z8qx5]

C'est un peu loin tout ça, mais il me semble qu'à l'origine la IIIème tendait vers un RP dualiste, ce n'est qu'après la "Constitution Grévy" que le parlement s'est vu reconnaître une toute puissance entraînant un déséquilibre des pouvoirs, mais à l'origine le "président de la république" avait un pouvoir important. En effet on voulait rétablir la monarchie, on avait donc taillé ce nouveau statut sur-mesure pour Mac Mahon, véritable régent du Royaume, en attendant que l'on se mette d'accord sur le nouveau roi. Il s'agit donc bien d'une tentative de renforcement de l'exécutif pour moi, tout dépend effectivement de la façon dont tu tourne les

choses Lou 

Par **Yann**, le **16/08/2005** à **11:21**

Tout à fait d'accord, à l'origine c'était prévu pour marcher ainsi. Mais en pratique ça a tourné court. Et je pense que la IIIème république est restée à la postérité plus comme la valse des gouvernements qu'autre chose.

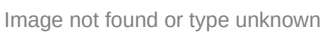
Tu vois Lou l'importance de l'argumentation dans ton devoirs! Les deux points sont possible, .wink:

tout est dans le développement. 

Par **Laurent**, le **16/08/2005** à **13:47**

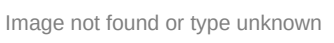
[quote="Yann":2ho3a3xp]la IIIème république est restée à la postérité plus comme la valse des gouvernements qu'autre chose.[/quote:2ho3a3xp]

Et oui, la deuxième phase ayant été beaucoup plus longue que la première, c'est un peu normal de voir la IIIème république ., comme cela, mais l'important est de ne pas limiter la plus

longue république française à cela 

Par **Iou**, le **17/08/2005** à **11:35**

:))

merci pour vos informations et je vais bien distinguer theorie /pratique 

Par **Vincent**, le **20/08/2005** à **11:47**

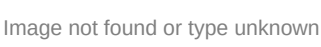
D'abord sur la troisième, la valse des gouvernements comme vous dites n'a eu lieu qu'à la fin. Cette constitution a tout de même duré de 1875 à 1946 (ou 1940, suivant que l'on est formaliste ou non), soit 71 ans! Je ne pense pas que le régime aurait survécu à trois quart de siècle d'instabilité.

Aussi, ne serait il pas intéressant de mentionner quelques aspects de la constitution de 1852 puis celle du 21 mai 1870?

Par **Laurent**, le **20/08/2005** à **19:52**

La "Constitution Grévy" remonte à 1879, la deuxième phase est donc plus importante que la première pour moi!

Elle a vu l'exécutif abandonner son droit de dissolution, après le discours de Jules Grévy, remplaçant de Mac Mahon, c'est donc bien là l'origine de l'instabilité gouvernementale. Ce fait a été renforcé par l'absence de majorité cohérente, mais la question mériterait plusieurs

pages de développement 

Par **Vincent**, le **25/08/2005** à **11:34**

justement...ce n'est pas parce que l'instabilité est "permise" dès la constitution Grevy, que le régime en devient pour autant instable; théorie et pratique.

Par **Laurent**, le **25/08/2005** à **14:14**

[quote:304z3d44]L'instabilité gouvernementale de la IIIème République sera chronique, empêchant toute politique à long terme :

- de janvier 1876 à août 1914, en 38 ans et 8 mois, il y aura 49 gouvernements, soit une moyenne par gouvernement de 9 mois et 13 jours,

- de novembre 1918 à juin 1940, soit en 21 ans et 8 mois, il y aura 43 gouvernements, soit une moyenne par gouvernement de 6 mois... et 1,5 jour.[/quote:304z3d44]

[url=http://www.denistouret.net/conshistoire/1870-1946.html#La%20III%E8me:304z3d44]ça vient de là[/url:304z3d44]

Connaissant le multipartisme à la Française on se demande comment l'abdication d'un "monarque", s'inclinant face à l'Assemblée en abandonnant son droit de dissolution, pourrait

entraîner autre chose qu'une grosse instabilité gouvernementale  [url]

Par **lou**, le **25/08/2005** à **15:31**

Je serai plutôt d'accord avec la démonstration de Laurent, en effet lorsque Grevy refuse d'exercer son droit de dissolution, il prive le régime parlementaire d'un de ses éléments les plus essentiels et favorise un déséquilibre entre les pouvoirs (au profit du parlement) source d'instabilité gouvernementale.

:)) :wink:

Maintenant ce n'est que mon avis d'apprentie juriste !   type unknown

Par **Vincent**, le **05/09/2005** à **17:21**

ok merci pour le rythme des gouvernements.

Une question sans polémique: sais-tu Laurent, connais-tu le nombre de présidents du conseil successifs sous la IIIème?

Par **Laurent**, le **06/09/2005** à **10:17**

la réponse est

[url=http://fr.wikipedia.org/wiki/Pr%C3%A9sident_du_Conseil:2075qpcs]ici[/url:2075qpcs]![/url]